



EXCELL PLUS AMBIANCE INTÉRIEURE

ATTESTATION N° 213-32830 / CERTIFICATE REFERENCE N° 213-32830

Décernée au produit prélevé, identifié et transmis sous l'entière responsabilité du client /
Is attributed to the product collected, identified and sent under the full responsibility of the customer.

194 LANKO CHAPE EXPRESS

Délivré à / Issued to :

PAREXGROUP

19 Place de la résistance
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Utilisation principale / Principal use : Mortier de chape / Screed mortar

L'échantillon de matériau décrit précédemment a fait l'objet d'une recherche de différents polluants réputés, ou suspectés, pouvoir perturber la qualité d'environnements dits sensibles.

Les essais réalisés selon nos protocoles analytiques et en respectant les conditions de mise en œuvre du matériau n'ont pas permis de détecter d'éléments indésirables en quantités significatives.

Ainsi, l'innocuité du matériau vis-à-vis de la qualité de produits entreposés dans les ambiances sensibles est assurée. L'efficacité technologique du produit n'est pas testée.

Cette attestation ne s'applique qu'à la conception du matériau et au dossier descriptif en résultant.

Réserves d'usage : Contact indirect. A utiliser avec les précautions d'usage.

--Porter les équipements de protection adéquat

The sample of the material described above was analysed to search several well known or suspected pollutants, which could alterate the quality of sensitive environments.

The analyses which have been performed did not lead to detect undesirable compounds in significant amounts. In these conditions, the innocuity of this material regarding the products stored in the sensitives places is ensured. The technological efficiency of the product is not tested.

This certificate applies only to the conception of the material and to its resulting descriptive file.

Limitation of use: Indirect contact. Respect using instructions.

- Wear adequate personal protective equipment.

Date d'effet / Date established :
21/09/2021

Date d'échéance / End of validity :
21/09/2023



Responsable technique /
Technical manager

Responsable scientifique /
Scientific manager